



tellico

Prévoyance. Banque. Immobilier.



Tellico pkPRO

2018

Rapport de gestion



Table des matières

Avant-propos du président	4
--	----------

Chiffres-clés.....	6
---------------------------	----------

Bilan	7
--------------------	----------

Compte de résultat	9
---------------------------------	----------

Annexe	14
---------------------	-----------

1 Bases et organisation	14
2 Membres actifs et bénéficiaires de rente	17
3 Réalisation du but de prévoyance	19
4 Principes d'évaluation et de présentation des comptes, principe de continuité	20
5 Risques actuariels, couverture des risques, taux de couverture	20
Bilan actuariel	25
6 Explication des placements et du résultat net	26
7 Explication des autres postes du bilan et du compte de résultats	33
8 Directives de l'autorité de surveillance	34
9 Autres informations relatives à la situation financière	34
10 Événements survenus postérieurement à l'établissement du bilan	34
Rapport de l'organe de révision	35
Impressum	38

Avant-propos du président

Une année difficile qui nous a rendus plus forts

La prévoyance vieillesse suisse reste fortement sollicitée; aucune solution politique n'est encore en vue. L'année de placement 2018, qui a été l'une des plus difficiles depuis la crise financière mondiale pour de nombreuses caisses de pension, a elle aussi été un défi. Tellco pkPRO tire de 2018 un bilan positif malgré un bref découvert à la fin de l'année.

Le monde politique n'a pas encore posé de jalons pour la prévoyance vieillesse suisse. Les fondations restent donc fortement sollicitées, et les sphères politiques leur imposent de nouvelles tâches administratives. Dans ce contexte, il est important qu'elles trouvent des solutions qui leur sont propres. Tellco pkPRO a de nouveau relevé ce défi avec brio. L'année 2018 s'est avérée positive pour elle, un bilan qu'elle doit surtout à une stratégie de placement sûre, à une croissance de son nombre d'assurés et à sa vision à long terme.

Une stratégie de placement payante même dans les années difficiles

En dépit des présages négatifs concernant la réussite des placements, nous considérons que Tellco pkPRO a connu une année de placement positive. Si le rendement annuel des placements de notre fortune s'est élevé à -1.83% , les indices déterminants et le marché global ont perdu jusqu'à deux fois plus que nos «placements sûrs». Cela montre clairement que notre orientation fonctionne exactement comme prévu pendant les mauvaises années de placement.

Une vision à long terme qui compense les fluctuations de couverture

Les mesures déjà mises en place pour garantir les œuvres de prévoyance à long terme (par exemple la réduction du taux d'intérêt technique) ont engendré un bref découvert. Notre taux de couverture était inférieur à 100% à la fin décembre 2018 – huit semaines plus tard, nous avons de nouveau une couverture suffisante de 101.5% sans avoir pris de mesures supplémentaires. Cette expérience nous confirme qu'un découvert temporaire n'est pas décisif. Ce qui est important, c'est de calculer correctement les paramètres techniques et d'avoir une vision à long terme, comme Tellco pkPRO.



Une grande croissance qui confirme la réussite de notre travail

Tellco pkPRO bénéficie d'une grande confiance et a enregistré une belle croissance en 2018. Comptant 74'000 assurés à la fin 2018, nous avons crû de 10 %. Nous devons cette croissance à l'augmentation du nombre d'employeurs affiliés chez nous: à la fin 2018, ils étaient 8'300, soit 4 % de plus que l'année précédente. Nos clients et nos partenaires apprécient notre stratégie de sécurité selon laquelle nous investissons dans un avenir sûr à long terme. Cela nous rend très optimistes pour l'avenir.

Chez Tellco pkPRO, nous faisons en sorte de tenir la promesse et d'exécuter le mandat de la LPP. Chacun doit avoir accès au 2^e pilier, même en période d'incertitude politique et économique. Chacun doit pouvoir vivre une vie aussi sereine que possible pendant ses années actives comme après son départ à la retraite. Telle est la raison d'être de notre travail quotidien.

Cordiales salutations,



Peter Hofmann

Président du conseil de fondation

Chiffres-clés

	2018 CHF 1'000	2017 CHF 1'000	Evolution en %
Cotisations brutes	304'500	281'330	8.2
> dont cotisations d'épargne et cotisations unitaires	243'040	223'272	8.9
> dont cotisations de risque et pour frais administratifs	61'460	58'058	5.9
Capital de prévoyance des assurés actifs	1'900'656	1'832'834	3.7
Capital de prévoyance des bénéficiaires de rente	604'906	513'319	17.8
Prestations de retraite	36'650	43'415	-15.6
Provisions techniques	40'779	59'638	-31.6
> dont provision selon l'art. 17 de la LFLP	130	159	-18.2
> dont provision pour la prestation de sortie minimale LPP	131	153	-14.4
> dont provision pour le taux de conversion	38'262	57'070	-33.0
> dont réserve pour les sinistres tardifs	2'256	2'256	0.0
Découvert/Excédent de couverture	-40'091	56'257	-171.3
Somme du bilan	2'895'089	2'761'984	4.8
Autres données			
Taux de couverture de la Fondation	98.4 %	102.3 %	-3.8
Taux de couverture moyen des œuvres de prévoyance	99.4 %	103.5 %	-3.9
Entreprises affiliées	8'301	7'984	4.0
Personnes assurées	74'342	67'325	10.4
Bénéficiaires de rente (nombre de rentes)	3'005	2'694	11.5
Cas d'invalidité réassurés en suspens	769	689	11.6
Rendement des placements de capitaux	-1.83 %	5.48 %	
Rémunération des avoirs de vieillesse	1.00 %	1.00 %	
Taux d'intérêt technique	1.75 %	1.75 %	

Bilan

Actifs	Annexe	31.12.2018 CHF	31.12.2017 CHF	Evolution en %
Placements	6.4	2'892'736'036	2'760'153'840	4.8
Placements sur le marché monétaire	6.4.1	148'906'198	164'254'195	-9.3
Créances contre employeurs	6.8.1	44'594'792	43'491'324	2.5
Créances contre des tiers		3'098'183	6'849'024	-54.8
Prêts hypothécaires		50'604'521	34'294'500	47.6
Obligations Suisse et étranger en CHF	6.4.2	192'502'178	207'437'592	-7.2
Obligations internationales en monnaies étrangères	6.4.2	135'561'175	129'294'800	4.8
Obligations convertibles	6.4.3	121'799'153	129'673'833	-6.1
Actions Suisse	6.4.4	278'677'313	262'709'342	6.1
Actions internationales	6.4.4	303'820'095	262'638'507	15.7
Placements alternatifs	6.4	674'190'803	685'995'888	-1.7
Immobilier Suisse	6.4.5	938'981'625	833'514'835	12.7
Compte de régularisation de l'actif		1'932'946	1'203'540	60.6
Actifs des contrats d'assurance	5.2	401'449	627'019	-36.0
Total des actifs		2'895'070'431	2'761'984'399	4.8

Bilan

Passifs	Annexe	31.12.2018 CHF	31.12.2017 CHF	Evolution en %
Dettes		318'574'455	229'709'224	38.7
Dettes issues de prestations de libre passage et de rentes		186'929'979	174'018'942	7.4
Capitaux reçus en faveur des œuvres de prévoyance		109'591'023	29'614'543	270.1
Dettes banques/assurances		–	345'422	-100.0
Autres dettes		22'053'453	25'730'317	-14.3
Compte de régularisation du passif		18'985'276	19'558'389	-2.9
Réserves de contributions de l'employeur	6.8.2	24'043'141	20'885'066	15.1
Provisions non techniques		985'000	1'060'000	-7.1
Capitaux de prévoyance et provisions techniques		2'546'743'075	2'406'417'998	5.8
Capital de prévoyance des assurés actifs	5.3	1'900'656'289	1'832'834'307	3.7
Capital de prévoyance des bénéficiaires de rente	5.5	604'906'364	513'318'779	17.8
Passifs issus de contrats d'assurance	5.2	401'449	627'019	-36.0
Provisions techniques	5.6	40'778'973	59'637'893	-31.6
Réserve de fluctuation de valeur de la Fondation	6.3	–	56'256'642	-100.0
Réserves de fluctuation de valeur des œuvres de prévoyance	6.3	12'836'422	13'915'955	-7.8
Fortune libre des œuvres de prévoyance		12'996'454	14'181'125	-8.4
Dotation en capital de la Fondation, fortune libre de la Fondation, découvert de la Fondation		-40'093'392	–	
Situation en début de période		–	–	
Excédent de charges/de revenus		-40'093'392	–	
Total du passif		2'895'070'431	2'761'984'399	4.8

Compte de résultat

	Annexe	2018 CHF	2017 CHF	Evolution en %
Cotisations et apports ordinaires		327'219'271	296'204'766	10.5
Cotisations des salariés	3.2	145'303'662	133'787'134	8.6
Cotisations des employeurs	3.2	159'195'771	147'543'033	7.9
Prélèvement sur les réserves de contributions de l'employeur pour le financement des cotisations	6.8.2	-3'310'998	-3'794'793	-12.7
Dissolution/Constitution de ducroire sur comptes de prime	6.8.1	100'000	-800'000	-112.5
Rachats et versements uniques	5.3	18'483'051	14'031'479	31.7
Apports aux réserves de contributions de l'employeur	6.8.2	6'557'712	3'582'632	83.0
Apports au capital d'épargne (en provenance de la fortune libre des œuvres de prévoyance)		890'073	1'855'281	-52.0
Prestations d'entrée		291'476'991	257'235'198	13.3
Apports de libre passage	5.3	276'309'670	241'284'202	14.5
Apports pour la reprise d'effectifs d'assurés				
> Capital de prévoyance des bénéficiaires de rente	5.5	10'385'126	9'914'299	4.7
> Provisions techniques		-	66'976	
Remboursements de versements anticipés pour l'EPL/divorce	5.3	4'782'195	5'969'721	-19.9
Total des apports de cotisations et prestations d'entrée		618'696'262	553'439'964	11.8
Prestations réglementaires		-70'919'621	-76'378'379	-7.1
Rentes de vieillesse		-23'771'391	-26'187'341	-9.2
Rentes de survivants		-4'442'842	-5'399'660	-17.7
Rentes d'invalidité		-8'435'244	-11'828'247	-28.7
Prestations au décès sous forme de capital		-6'036'311	-5'528'830	9.2
Prestations de retraite sous forme de capital		-28'233'833	-27'434'301	2.9
Prestations de sortie		-397'999'569	-529'395'285	-24.8
Prestations de libre passage en cas de sortie	5.3	-385'449'814	-363'025'400	6.2
Transfert de fonds supplémentaires lors d'une sortie collective				
> Capital de prévoyance des bénéficiaires de rente	5.5	-4'152'548	-152'936'375	-97.3
> Provisions techniques		-1'019'772	-927'054	10.0
> Versements aux réserves de contributions de l'employeur	6.8.2	-239'368	-1'689'819	-85.8
Versements anticipés pour l'EPL/divorce	5.3	-7'138'067	-10'816'637	-34.0
Total des dépenses relatives aux prestations et versements anticipés		-468'919'190	-605'773'664	-22.6

Compte de résultat

	Annexe	31.12.2018 CHF	31.12.2017 CHF	Evolution en %
Dissolution / constitution de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de contribution		-143'536'229	-27'611'882	419.8
Constitution du capital de prévoyance des assurés actifs	5.3	-50'824'825	-44'983'575	13.0
Rémunération du capital d'épargne	5.3	-16'995'182	-16'544'838	2.7
Dissolution du capital de prévoyance des rentiers	5.5	-91'587'585	50'588'520	-281.0
Dissolution/constitution de provisions techniques	5.6	18'799'158	-18'380'128	-202.3
Charges/produits de liquidation partielle		4'785	-309'249	-101.5
Dissolution/constitution de réserves de cotisation employeur	6.8.2	-2'932'580	2'017'388	-245.4
Produit des prestations d'assurance		18'308'491	22'573'677	-18.9
Participations aux excédents	5.1	4'142	106'464	-96.1
Prestations d'assurance	5.2	18'304'349	22'467'213	-18.5
Charges d'assurance		-36'123'887	-39'628'988	-8.8
Primes d'assurance				
> de risque	3.2	-30'374'206	-34'359'983	-11.6
> de frais	3.2	-3'875'681	-3'538'531	9.5
Cotisations au fonds de garantie	3.2	-1'874'000	-1'730'474	8.3
Résultat net de l'activité d'assurance		-11'574'553	-97'000'893	-88.1

Compte de résultat

	Annexe	31.12.2018 CHF	31.12.2017 CHF	Evolution en %
Résultat net des placements de la fortune	6.7	-60'965'410	138'294'070	-144.1
Intérêts perçus sur les versements des assureurs précédents		44'298	64'860	-31.7
Intérêts payés sur les prestations de libre passage		-2'588'682	-2'503'699	3.4
Intérêts sur créances/Engagements à l'égard de l'employeur	6.8.1	256'884	54'048	375.3
Intérêts sur créances/Engagements à l'égard de tiers		326'060	60'075	442.8
Intérêts sur les réserves de contributions de l'employeur	6.8.2	-225'495	-204'405	10.3
Intérêts sur prêts hypothécaires		527'892	390'719	35.1
Résultat net des placements sur le marché monétaire		-1'172'326	-62'722	1769.1
Résultat net des Obligations Suisse et étranger en CHF		603'883	959'321	-37.1
Résultat net des Oblig. intern. en monnaies étrangères		-3'550'050	9'911'937	-135.8
Résultat net des Obligations convertibles		-10'252'109	313'737	-3367.7
Résultat net des Actions Suisse		-30'224'585	55'087'377	-154.9
Résultat net des Actions internationales		-30'214'426	60'469'760	-150.0
Résultat net des placements alternatifs		14'661'952	23'266'131	-37.0
Résultat net de l'Immobilier Suisse		39'185'049	28'198'700	39.0
Frais de gestion de la fortune	6.7.1	-38'343'755	-37'711'769	1.7
Autres produits		706'520	698'690	1.1
Produits sur prestations fournies		629'910	629'526	0.1
Produits divers		76'610	69'164	10.8
Autres charges		-1'212	-3'126	-61.2
Frais d'administration		-25'465'798	-23'246'439	9.5
Frais généraux d'administration		-12'898'259	-10'533'132	22.5
Bureau de révision et experts en prévoyance prof.		-165'878	-193'110	14.1
Autorité de surveillance		-39'137	-51'623	-24.2
Frais de marketing et de publicité		-4'727'532	-4'613'714	2.5
Frais de courtage		-7'634'992	-7'854'860	-2.8
Excédent de charges / de revenus avant intérêts sur fonds libres		-97'300'453	18'742'302	-619.1
Intérêts fortune libre des œuvres de prévoyance		-129'115	-149'471	-13.6
Excédent de charges / de revenus avant constitution / dissolution de la réserve de fluctuation de valeur		-97'429'568	18'592'831	-624.0
Constitution/dissolution de la réserve de fluctuation de valeur de la fondation	6.3	56'256'642	-22'798'675	346.8
Constitution/dissolution de réserves de fluctuation de valeur des œuvres de prévoyance	6.3	1'079'534	4'205'844	-74.3
Excédent de charges / de revenus		-40'093'392	0	

Ann-

exe

1 Bases et organisation

1.1 Forme juridique et but

La Tellco pkPRO est une fondation de droit privé, conformément aux articles 80 et suivants du CC, à l'art. 331 du CO et à l'art. 48 alinéa 2 de la LPP, dotée d'une personnalité juridique et inscrite au registre du commerce sous le numéro CH-109.924.595. Elle assure les salariés et les employeurs des sociétés affiliées, dans le cadre de la LPP et de ses dispositions d'exécution, conformément à la législation et à la réglementation en vigueur, contre les conséquences économiques de la vieillesse, du décès et de l'invalidité.

1.2 Enregistrement et fonds de garantie

La Tellco pkPRO est notamment soumise aux dispositions de la loi fédérale du 25 juin 1982 sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) et de la loi fédérale du 17 décembre 1993 sur le libre passage dans la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LFLP). Elle est inscrite au registre de la prévoyance professionnelle sous le numéro SZ 69. Conformément à l'art. 57 de la LPP, la Tellco pkPRO est affiliée au fonds de garantie LPP et lui verse des cotisations, conformément aux dispositions de l'ordonnance du 22 juin 1998 sur le fonds de garantie LPP (OFG).

1.3 Actes et règlements

Les actes et les règlements suivants régissent les activités de la Tellco pkPRO durant l'exercice sous revue:

Dénomination	Date de la dernière modification	Entrée en vigueur
Acte de fondation	05.07.2018	15.11.2018
Conditions générales de la Fondation	05.07.2018	15.11.2018
Règlement de prévoyance	14.12.2018	15.12.2018
Règlement concernant les frais	18.10.2018	15.11.2018
Règlement sur les dispositions techniques et relatif à l'utilisation des excédents	05.07.2018	15.11.2018
Règlement relatif aux placements	05.07.2018	15.11.2018
Règlement de liquidation partielle de la Fondation ou d'œuvres de prévoyance	08.08.2018	15.11.2018
Règlement d'organisation	05.07.2018	15.11.2018

1.4 Organe paritaire de gestion / droits à signature

Le Conseil de fondation

Le Conseil de fondation de la Tellco pkPRO est composé de six membres (trois représentants/représentantes des salariés et trois des employeurs). Il constitue l'organe de gestion stratégique de la Tellco pkPRO. Il exerce au plus haut niveau la direction, la surveillance et le contrôle de la gestion de la Tellco pkPRO. Les membres du Conseil de fondation signent collectivement à deux.

La durée du mandat du Conseil de fondation est fixée à cinq ans. Des réélections sont possibles. Au jour de référence, le Conseil de fondation se compose des membres suivants:

Prénom, nom, lieu		Durée du mandat
Peter Hofmann, Genève (Président)	RS	01.06.2005 – 31.12.2019
Thomas Kopp, Lucerne (Vice-président)	RE	01.01.2010 – 31.12.2019
Daniel Andermatt, Holzhäusern	RS	01.01.2016 – 31.12.2019
Michael Dean Head, Ballwil	RS	01.06.2005 – 31.12.2019
Pierre Christen, Veyrier	RE	01.01.2016 – 31.12.2019
Hansjörg Wehrli, Chur	RE	01.01.2011 – 31.12.2019

RE = représentant des employeurs

RS = représentant des salariés

1.5 Direction

La gestion est déléguée à Tellco SA.

Les collaborateurs des entreprises mandatées signent collectivement à deux avec procuration ou faculté d'agir en tant que mandataire commercial.

1.6 Experts, organe de révision, conseillers, autorité de surveillance

Expert en prévoyance professionnelle

L'expert agréé en prévoyance professionnelle, conformément à l'art. 53, alinéa 2 de la LPP, est la société DIPEKA SA, Zurich. Elle vérifie régulièrement la capacité de la Tellco pkPRO à satisfaire à tout moment à ses engagements ainsi que la conformité de ses dispositions actuarielles avec la législation. Le conseil de fondation a choisi la société DIPEKA AG, Zurich, comme expert en prévoyance professionnelle pour l'exercice 2018. Le responsable du mandat est Urs Burch.

Organe de révision

La loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) impose la mise en place d'un organe de contrôle indépendant qui contrôle chaque année la conformité des comptes annuels et du rapport de gestion par rapport à la législation et à d'autres prescriptions. Le Conseil de Fondation a choisi la société Ernst & Young SA, sise à Bâle, en tant qu'organe de révision pour l'exercice 2018. Le responsable de la révision est Patrik Schaller.

Autorité de surveillance

La Tellco pkPRO est soumise au contrôle de l’Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse centrale (Zentralschweizer BVG- und Stiftungsaufsicht – ZBSA) qui vérifie notamment la conformité des dispositions réglementaires de la caisse de pension avec les prescriptions légales.

Gestion de la fortune

Basée à Schwyz, la société Tellco SA, une banque sous le contrôle de l’Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA), est gestionnaire de la fortune de la Tellco pkPRO.

Etablissement dépositaire

L’établissement dépositaire de la Tellco pkPRO est la société Tellco SA, basée à Schwyz.

Marketing et distribution

La société Tellco SA, basée à Schwyz, est chargée du marketing et de la distribution des prestations de services de la Tellco pkPRO.

Administration et gestion

La société Tellco SA, basée à Schwyz, est chargée de l’administration et de la gestion.

1.7 Entreprises affiliées

Le nombre d’entreprises affiliées a évolué comme suit:

	2018	2017
Situation au 1 ^{er} janvier	7'984	7'932
Nouvelles entreprises affiliées	1'030	1'024
Contrats d'affiliation résiliés	-713	-972
> dont résiliations consécutives à une cessation d'activité	-68	-38
> dont résiliations consécutives au non-paiement des primes	-213	-187
> dont résiliations consécutives à une faillite ou à une liquidation	-16	-22
> dont résiliations consécutives à un changement d'institution de prévoyance	-86	-210
> dont résiliations sans collaborateurs à assurer	-325	-514
> dont résiliations pour d'autres motifs	-5	-1
Situation au 31 décembre	8'301	7'984

2 Membres actifs et bénéficiaires de rente

2.1 Assurés actifs

Evolution du nombre d'assurés

Le nombre d'assurés a connu l'évolution suivante:

	2018	2017	Evolution en %
Situation au 1 ^{er} janvier	67'325	61'068	10.2
Entrées	73'283	67'714	8.2
Sorties	-65'322	-60'680	7.6
Départs à la retraite	-697	-548	27.2
Transfert de cas d'invalidité	-214	-196	9.2
Décès	-33	-33	0.0
Situation au 31 décembre	74'342	67'325	10.4

Le taux de variation élevé des entrées et des sorties par rapport à l'effectif total est imputable aux fluctuations liées à l'activité des entreprises affiliées à la Tellco pkPRO spécialisées dans le placement de personnel.

Ages	Hommes	Femmes	Total
moins de 25 ans	4'998	2'011	7'009
de 25 à 34 ans	14'554	6'325	20'879
de 35 à 44 ans	13'711	5'737	19'448
de 45 à 54 ans	12'055	5'710	17'765
de 55 à 65 ans (64 pour les femmes)	5'950	3'199	9'149
plus de 65 ans (femmes: plus de 64 ans)	58	34	92
Total	51'326	23'016	74'342

Age moyen des assurés	31.12.2018	31.12.2017
Hommes	40.0	39.8
Femmes	40.8	40.7

2.2 Evolution des cas d'invalidité réassurés en suspens

	2018	2017
Situation au 31 décembre	769	689

2.3 Bénéficiaires de rente

	Rentes d'invalidité	Rentes de vieillesse	Rentes de partenaire	Rentes pour enfant	Total
Situation au 1 ^{er} janvier 2018	700	1'319	297	378	2'694
Nouvelles rentes	90	279	31	121	521
> dont reprises ou découlant de contrats d'assurance	14	20	14	1	49
Départs à la retraite de bénéficiaires d'une rente d'invalidité	-43				-43
Réactivation de bénéficiaires de rente d'invalidité	-7				-7
Transfert d'effectifs de rentiers	-21				-21
Echéances de rentes pour enfant				-93	-93
Cas de décès, échéance de rentes-pont	-10	-27	-9		-46
Situation au 31 décembre 2018	709	1'571	319	406	3'005

2.4 Bénéficiaires de rente de contrats d'assurance

	31.12.2018	31.12.2017
Rentes d'invalidité	3	4
Rentes de partenaire	1	2
Total	4	6

3 Réalisation du but de prévoyance

3.1 Explication des plans de prévoyance

Les œuvres de prévoyance disposent d'un ou de plusieurs plans de prévoyance individuels définis selon la LPP en primauté de cotisations. Les prestations de risque sont définies en fonction de l'avoir de vieillesse projeté ou en pourcentage du salaire assuré (avec ou sans coordination).

3.2 Financement, affectation des cotisations

Les cotisations servant à financer les plans de prévoyance sont définies en pourcentage du salaire assuré ou en pourcentage des coûts effectifs. Les primes de risque sont déterminées selon le tarif de réassurance du risque. Les contributions aux frais administratifs et aux coûts liés au risque financent les primes d'assurance, le fonds de garantie, la provision pour le taux de conversion et les frais administratifs. L'employeur prend en charge au minimum 50% du total des cotisations.

Recettes (cotisations)	2018 CHF 1'000	2017 CHF 1'000	Evolution en %
Cotisations des salariés	145'304	133'787	8.6
Cotisations des employeurs	159'195	147'543	7.9
Dissolution/libéralités pour ducroire sur comptes de prime	100	-800	-112.5
Total des recettes	304'599	280'530	8.6
Charges (affectation)			
Bonifications de vieillesse	241'904	222'218	8.9
Primes d'assurance	34'250	37'899	-9.6
Cotisations au fonds de garantie	1'874	1'730	8.3
Frais d'administration	25'466	23'246	9.6
Total des charges	303'494	285'093	6.5
Solde	1'105	-4'563	-124.2

3.3 Autres informations sur l'activité de prévoyance

Lors de sa séance du 14 décembre 2018, le conseil de fondation a décidé de ne pas augmenter les rentes en cours.

4 Principes d'évaluation et de présentation des comptes, principe de continuité

4.1 Confirmation concernant la comptabilisation selon Swiss GAAP RPC 26

La présentation et l'évaluation des comptes annuels respectent la directive no 26 adoptée par la Fondation pour les recommandations relatives à la présentation des comptes (Swiss GAAP RPC). Les comptes annuels sont conformes aux dispositions des lois spéciales de la prévoyance professionnelle.

4.2 Principes comptables et principes d'évaluation

La comptabilité, l'inscription au bilan et l'évaluation ont lieu conformément aux prescriptions de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) et à celles des ordonnances applicables (en particulier l'OPP 2 et la recommandation Swiss GAAP RPC 26).

Les titres et les devises sont évalués conformément aux cours du marché. L'évaluation des obligations de caisse, des hypothèques et des prêts s'effectue à la valeur nominale. Les placements directs en immeubles sont évalués à la valeur du marché. Les biens immobiliers sont évalués annuellement au moyen de la méthode DCF (Discounted Cash Flow), et dans des cas exceptionnels à la valeur d'acquisition diminuée le cas échéant de corrections de valeur. Les placements alternatifs sont évalués au dernier prix du marché disponible. Les actifs et les passifs libellés en devises étrangères ont été convertis à la date de référence; les frais et les revenus l'ont été au cours du jour.

4.3 Modification des principes d'évaluation, de comptabilisation et d'établissement des comptes

Aucune modification des principes en matière d'évaluation, de comptabilisation ou d'établissement des comptes n'est intervenue par rapport aux comptes annuels de 2017.

5 Risques actuariels, couverture des risques et taux de couverture

5.1 Type de couverture du risque, réassurance

La Tellco pkPRO est une caisse de pension semi-autonome. Les risques invalidité et décès sont réassurés par la Mobilière Suisse Société d'assurances sur la vie SA (la Mobilière). Depuis le 1er janvier 2005, les provisions constituées par la Mobilière pour les cas de prestations définitifs sont cédées à la Tellco pkPRO, qui s'occupe ensuite de la gestion de ces derniers. A compter du 1er janvier 2010, il a été conclu avec la Mobilière un contrat prévoyant des primes nettes.

La participation aux excédents issue de contrats d'assurance d'un montant de CHF 4'142 a été inscrite à l'actif de la réserve de fluctuation de valeur de la Fondation. Cette utilisation est conforme aux dispositions réglementaires.

5.2 Explications relatives aux actifs et passifs des contrats d'assurance

Il s'agit de capitaux de couverture auprès de la société d'assurance ZURICH.

5.3 Evolution et rémunération des capitaux de prévoyance des assurés actifs

Le tableau suivant présente l'évolution des capitaux de prévoyance des assurés:

	2018 CHF 1'000	2017 CHF 1'000	Evolution en %
Situation au 1 ^{er} janvier	1'832'834	1'771'140	3.5
Bonifications de vieillesse	241'904	222'218	8.9
Bonifications de vieillesse exonérées de primes	7'330	7'553	-3.0
Rachats et versements uniques	18'483	14'031	31.7
Apports de libre passage	276'309	241'284	14.5
Apports de libre passage de GENERALI	70	103	-32.0
Versements sur fortune libre et réserves de contributions de l'employeur	965	1'971	-51.0
Remboursements de versements anticipés pour l'EPL/divorce	4'782	5'970	-19.9
Prestations de libre passage/Résiliations de contrats	-385'436	-362'969	6.2
Charges par suite de liquidation partielle	–	115	-100.0
Prestations en capital à la retraite	-28'234	-27'434	2.9
Transfert au capital de prévoyance des bénéficiaires de rente (départs à la retraite)	-74'495	-43'022	73.2
Transfert au capital de prévoyance des bénéficiaires de rente (décès)	-3'737	-4'070	-8.2
Versements anticipés pour l'EPL/divorce	-7'138	-10'816	-34.0
Rémunération du capital d'épargne	16'995	16'545	2.7
Divers	24	215	-88.8
Situation au 31 décembre	1'900'656	1'832'834	3.7
Nombre de comptes d'épargne d'assurés actifs	67'358	60'876	10.6
Nombre de comptes d'épargne d'assurés invalides et bénéficiaires de rente d'invalidité	1'296	1'229	5.5

Au cours de l'année 2018, l'épargne a été rémunérée provisoirement au taux de 1%. Lors de sa séance du 14 décembre 2018, le conseil de fondation a décidé de fixer le taux d'intérêt définitif à 1%, conformément au règlement régissant les dispositions techniques et relatif à l'utilisation des excédents, attendu que le taux de couverture anticipé au 31 décembre 2018 était supérieur à 97.5%

La rémunération des avoirs de vieillesse LPP au sein du compte-témoin s'est effectuée au taux minimum LPP de 1%.

5.4 Somme des avoirs de vieillesse selon la LPP (comptes-témoïn)

La Tellco pkPRO gère les avoirs de vieillesse prévus par la loi en vertu des dispositions de la LPP en tant que comptes-témoïn. L'exécution des prestations minimales prescrites par la LPP est ainsi garantie dans tous les cas. Les avoirs de vieillesse selon la LPP sont compris dans les positions ci-dessous:

	31.12.2018 CHF 1'000	31.12.2017 CHF 1'000	Evolution en %
Capital de prévoyance des assurés actifs	1'267'621	1'212'162	4.6
Passifs issus de contrats d'assurance	–	136	-100.0
	1'267'621	1'212'298	4.6

5.5 Evolution du capital de prévoyance des bénéficiaires de rente

Depuis le 31 décembre 2017, la Tellco pkPRO inscrit ses engagements de rente au bilan en utilisant les bases techniques LPP 2015, avec un taux d'intérêt technique de 1.75%.

Pour tenir compte de l'allongement de l'espérance de vie et anticiper la modification des bases, une provision pour longévité de 1% a été intégrée dans le capital de prévoyance des bénéficiaires de rente.

	2018 CHF 1'000	2017 CHF 1'000	Evolution en %
Situation au 1 ^{er} janvier	513'319	563'907	-9.0
Reprise d'effectifs de rentiers	10'385	9'914	4.8
Transfert d'effectifs de rentiers	-4'153	-153'631	-97.3
Prestations d'assurance	13'844	18'925	-26.8
Transfert à partir du capital de prévoyance des assurés actifs (départs à la retraite)	74'495	43'021	73.2
Transfert à partir du capital de prévoyance des assurés actifs (décès)	3'737	4'070	-8.2
Prestations en capital	-6'036	-5'529	9.2
Versements de rentes	-36'263	-43'134	-15.9
Exonération de primes sur bonifications de vieillesse	-3'352	-4'462	-24.9
A partir de la provision pour le taux de conversion	25'987	11'360	128.8
Constitution (ajustement actuariel)	12'943	68'878	-81.2
Situation au 31 décembre	604'906	513'319	17.8

Durant l'année sous revue, 22 (exercice précédent: 769) bénéficiaires de rente ont été transférés au sein d'une autre fondation.

5.6 Composition, évolution et explications des provisions techniques

	Annexe	31.12.2018 CHF 1'000	31.12.2017 CHF 1'000	Evolution en %
Composition des provisions techniques				
Provision selon l'art. 17 de la LFLP	5.6.1	130	159	-18.2
Provision pour la prestation de sortie minimale selon LPP	5.6.2	131	153	-14.4
Provision pour le taux de conversion	5.6.3	38'262	57'070	-33.0
Autres réserves pour sinistres tardifs	5.6.4	2'256	2'256	0.0
Total des provisions techniques		40'779	59'638	-31.6
Evolution des provisions techniques				
Situation au 1 ^{er} janvier		59'638	45'278	31.7
Prélèvement sur provision selon l'art. 17 de la LFLP	5.6.1	-29	-865	-96.6
Prélèvement sur la provision pour la prestation de sortie minimale LPP	5.6.2	-22	-151	-85.4
Provision pour garantie du taux de conversion				
> Affectation ordinaire	5.6.3	7'179	28'468	-74.8
> Pertes à la retraite	5.6.3	-25'987	-11'360	128.8
Provision pour réserves pour sinistres tardifs				
> Affectation	5.6.4	–	20	-100.0
> Prélèvement d'autres réserves pour sinistres tardifs	5.6.4	–	-1'752	
Situation au 31 décembre		40'779	59'638	-31.6

Les provisions et réserves inscrites au bilan se fondent sur le «Règlement sur les dispositions techniques et relatif à l'utilisation des excédents», élaboré par le Conseil de fondation de la Tellco pkPRO, avec la participation de l'expert en caisse de pension.

5.6.1 Provisions selon l'art. 17 de la LFLP

Ces provisions représentent la différence entre la prestation légale de libre passage et le capital d'épargne accumulé.

5.6.2 Provisions pour la prestation de sortie minimale selon LPP

Par suite de la réduction de la rémunération des capitaux d'épargne selon le principe d'imputation, les capitaux d'épargne de 1'152 personnes assurées se situent en dessous du niveau de leur prestation de sortie du 31 décembre 2018. Etant donné qu'elles auraient droit en cas de sortie ou si un cas de prestation survenait à la prestation la plus élevée des deux, une provision a été constituée pour la différence.

5.6.3 Provisions pour le taux de conversion

Le taux de conversion réglementaire pour le calcul de la rente de vieillesse est trop élevé du point de vue actuariel. Il convient de constituer une provision pour les pertes escomptées.

Les pertes sur retraites ont augmenté durant l'exercice sous revue, passant de CHF 11.4 millions à CHF 26.0 millions.

5.6.4 Autres réserves pour sinistres tardifs

Il s'agit du risque de sinistres tardifs de deux affiliations.

5.7 Résultats de la dernière expertise actuarielle

Résultats de la dernière expertise actuarielle Tello pkPRO est régulièrement examinée sur le plan actuariel par l'expert choisi pour la prévoyance professionnelle. Le dernier examen a eu lieu le 31 décembre 2018. Il a permis de constater un taux de couverture actuariel conforme à l'article 4 OPP 2 de 98.4 %.

Dans son rapport, l'expert en prévoyance professionnelle confirme les points suivants:

- > le taux d'intérêt technique et les bases actuarielles utilisées en date de référence sont adéquats;
- > en date de référence, la Fondation offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements – sauf en cas de liquidation. Le découvert peut être qualifié de faible, car il peut être compensé sans mesures d'assainissement dans les cinq ans, conformément à l'art. 65d, al. 3, LPP. Si on s'en tient à un rendement attendu de 2.76 % (donnée de la Fondation), le découvert sera compensé dans un délai de deux ans;
- > les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales;
- > les mesures prises afin de combler les risques actuariels sont suffisantes.

5.8 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

Les engagements de la Tellco pkPRO ont été calculés selon les principes et les directives techniques pour les experts en caisse de pension de l'Association Suisse des Actuaires et de la Chambre suisse des actuaires-conseils. Les bases actuarielles suivantes sont utilisées:

LPP 2015, tables périodiques (TP) 2016, à 1.75%, augmenté de 0.5% par an.

5.9 Taux de couverture selon l'art. 44 de l'OPP 2

Le taux de couverture selon l'art. 44 de l'OPP 2 résulte du rapport entre le capital de prévoyance disponible et le capital de prévoyance nécessaire sur le plan actuariel (provisions actuarielles incluses).

Bilan actuariel

	31.12.2018 CHF 1'000	31.12.2017 CHF 1'000	Evolution en %
Fortune de prévoyance disponible			
Actifs du bilan	2'895'070	2'761'984	4.8
Engagements du bilan	-318'575	-229'709	38.7
Compte de régularisation du passif	-18'985	-19'558	-2.9
Réserves de contributions de l'employeur	-24'043	-20'885	15.1
Provisions non techniques	-985	-1'060	-7.1
Réserves de fluctuation de valeur des œuvres de prévoyance	-12'836	-13'916	-7.8
Fortune libre des œuvres de prévoyance	-12'996	-14'181	-8.4
Fortune de prévoyance disponible totale	2'506'650	2'462'675	1.8
Capitaux de prévoyance et provisions techniques			
Capital de prévoyance des assurés actifs	1'900'656	1'832'834	3.7
Capital de prévoyance des bénéficiaires de rente	604'906	513'319	17.8
Passifs issus de contrats d'assurance	402	627	-36.0
Provisions techniques	40'779	59'638	-31.6
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	2'546'743	2'406'418	5.8
Sur-couverture / découvert actuariel	-40'093	56'257	-171.3
Taux de couverture de la Fondation (= taux de couverture minimal des œuvres de prévoyance)	98.4 %	102.3 %	
Taux de couverture moyen des œuvres de prévoyance	99.4 %	103.5 %	

Taux de couverture des œuvres de prévoyance	Nombre	Obligations de prévoyance CHF 1'000
98.4 %	5'109	1'018'820
98.5–99.9 %	2'699	1'233'949
100.0–104.9 %	356	239'120
105.0–109.9 %	64	34'646
110.0–114.9 %	30	17'928
115.0–119.9 %	11	253
120.0–124.9 %	4	47
à partir de 125 %	28	1'979
Total	8'301	2'546'742

6 Explication relatives aux placements et du résultat net

Rétrospective

Lors des trois premiers trimestres, les indicateurs macroéconomiques des plus grands blocs économiques (États-Unis, zone euro et Chine) affichaient des données solides, indiquant une continuité de la croissance conjoncturelle mondiale. Or, au quatrième trimestre, la publication d'une série de données étonnamment faibles a réduit l'optimisme relatif à l'évolution du plus long cycle conjoncturel de l'histoire. Le scepticisme exprimé envers l'évolution conjoncturelle à venir a encore progressé en décembre et a causé des pertes supplémentaires sur les marchés actions. Enfin, la courbe des taux américaine s'est inversée pour les échéances allant de deux à cinq ans, augmentant encore la nervosité des investisseurs. Cela signifie que les obligations ayant une échéance à cinq ans sont rémunérées plus faiblement que celles ayant une échéance à deux ans. Généralement, le taux d'intérêt augmente avec le temps. Par le passé, une courbe inversée indiquait de manière assez fiable qu'une récession se profilait à l'horizon. Néanmoins, dans de tels cas, toute la courbe des taux devait s'inverser, y compris pour les échéances à dix ans, ce qui n'est pas encore le cas.

En outre, au cours de l'année 2018, plusieurs événements géopolitiques sont venus influencer de nombreux indicateurs macroéconomiques, ainsi que l'humeur des investisseurs internationaux. Ainsi, la guerre commerciale sino-américaine, les élections de mi-mandat aux États-Unis ou encore le shutdown du gouvernement américain ont mis à l'épreuve les attentes relatives à l'évolution économique et les décisions d'investissement des entreprises agissant à l'échelle mondiale. En Europe, la confrontation entre la Commission européenne et l'Italie concernant le déficit budgétaire de cette dernière a été considérée comme un facteur de risque.

Enfin, si l'année 2018 a été marquée par des événements géopolitiques et des données macroéconomiques fluctuantes, elle l'a également été par la fin d'une décennie d'expansion monétaire de la part de la Réserve fédérale américaine (Fed) et de la Banque centrale européenne (BCE). Malgré une croissance modérée, l'inflation s'est rapprochée du taux cible de 2.0 %. Par conséquent, la Fed a augmenté trimestriellement le taux de référence de 100 points de base, pour atteindre 2.5 %; de son côté, la BCE a mis fin à son programme d'achat d'obligations.

Performance

Au cours de l'exercice 2018, Tellco pkPRO a enregistré une performance de -1.83 %, à 38 points de base au-dessus de celle de l'indice de référence Pictet LPP-25 2000 (-2.21 %).

- > Dans le domaine des prêts/hypothèques, Tellco pkPRO a enregistré une performance robuste de +0.79 %.
- > En ce qui concerne les obligations, dans le contexte de taux bas et de chute des rendements, le portefeuille suisse a perdu 0.10 % durant l'exercice 2018, les obligations monde ont baissé de 3.23 % et les obligations convertibles de 8.62 %.
- > La performance des portefeuilles d'actions suisses et d'actions monde a en partie fortement souffert des fluctuations de cours provoquées par les données macroéconomiques, les notifications des entreprises et les déclarations des banques centrales. Les performances, qui se sont élevées à -10.30 % (actions suisses) et à -9.38 % (actions monde), ont été clairement dans le rouge.
- > Les placements dans le domaine de l'infrastructure (+9.24 %), du Private Debt (+2.79 %) et du Private Equity (+6.14 %) ont fourni une contribution positive. La fréquence inhabituellement élevée des catastrophes naturelles et, surtout, les fortes turbulences qu'ont connues les marchés au cours du deuxième semestre ont eu un impact négatif sur les rendements des catégories de placement ILS (-1.95 %) et Hedge Funds (-2.86 %). De plus, les frais de couverture, qui étaient déjà très élevés, ont continué d'augmenter. En raison de tous ces éléments, les placements alternatifs ont généré un rendement global de -1 %.

Alors que les principes de placement éprouvés des autres catégories de placement demeurent identiques, la stratégie du portefeuille des Hedge Funds a été réorientée. L'objectif de ce changement est de générer un rendement aussi indépendant que possible des marchés et de mieux protéger le portefeuille contre les turbulences affectant ceux-ci.

- > Le portefeuille Immobilier Suisse a progressé de 4.09 %; l'indice de référence Immo-Index de la KGAST a gagné 4.88 %.

Perspectives

Les évolutions géopolitiques et les fluctuations des données macroéconomiques joueront toujours un rôle déterminant en 2019. Le conflit commercial opposant la Chine et les Etats-Unis, la sortie de la Grande-Bretagne de l'Union européenne et le fléchissement de l'économie mondiale continueront d'influencer les marchés.

La Banque centrale européenne a laissé ses taux directeurs inchangés tout en réduisant ses guidances concernant l'inflation et la croissance économique et en annonçant une nouvelle vague d'instruments de refinancement à long terme pour les banques (TLTRO III). Les taux devraient rester inchangés jusqu'à la fin 2019 au moins. La Fed a confirmé sa politique monétaire accommodante lors de sa réunion de mars. D'après ses membres, le relèvement des taux devrait connaître une assez longue pause. Pour le moment, la majorité des membres du Federal Open Market Committee ne s'attendent plus à aucune hausse des taux cette année; un relèvement n'est envisageable qu'en 2020.

Grâce à sa stratégie actuelle de placement, Tellco pkPRO est convaincue d'être bien armée en 2019 pour affronter les défis et les risques évoqués.

6.1 Organisation de l'activité de placements, Règlement relatif aux placements

Le règlement de placement date du 5 July 2018. La gestion de fortune et la gestion immobilière sont assurées par Tellco SA, Schwyz. L'établissement dépositaire des placements en titres est Tellco SA, Schwyz. Le contrôle de gestion des investissements est assuré par Kottmann Advisory SA, Zurich. Dans le domaine des placements et particulièrement des placements alternatifs, Tellco SA dispose de processus de surveillance structurés qui régulent les conflits d'intérêt potentiels et les actes juridiques passés avec des personnes proches. Ces processus sont présentés chaque année au conseil de fondation de la Tellco pkPRO.

Tellco SA a déclaré dans la convention du 25 octobre 2007 n'avoir accepté aucun avantage financier dans l'exercice de la gestion de fortune depuis septembre 2006 et s'est engagée à l'avenir à transmettre de sa propre initiative d'éventuels avantages financiers à la Tellco pkPRO. En 2018, aucun avantage de cette nature n'a été accordé.

6.2 Recours à des extensions (article 50 alinéa 4 OPP2) avec preuve concluante du respect de la sécurité et de la répartition des risques (article 50 alinéa 1 à 3 OPP2)

Placements alternatifs / immobiliers

A la fin 2018, la part de placements alternatifs s'élevait à 23.7% et la part de l'immobilier à 33.0% de l'actif total. Des placements directs en Private Debts ont également été faits, conformément au règlement de placement.

Choix / gestion / contrôle

Telco SA sélectionne les placements alternatifs et les placements immobiliers en faisant appel à des spécialistes et avec le même soin que pour les placements traditionnels.

Sécurité de la réalisation du but de prévoyance

La part de la fortune investie en placements alternatifs directs et indirects a été définie à l'aide de valeurs empiriques (provenant notamment d'études d'allocation d'actifs). Dans le cas des placements immobiliers, nous avons accordé beaucoup d'importance à une large diversification. L'expérience montre que les placements alternatifs et immobiliers sont susceptibles de représenter un complément précieux aux placements traditionnels justement en période de crise. Leur contribution à la sécurité de la réalisation du but de prévoyance est ainsi garantie. Ils assurent en outre un apport plus permanent.

Diversification / liquidité

Les placements alternatifs jouent un rôle important dans la diversification et les placements immobiliers dans la stabilisation de l'actif total et contribuent à améliorer le rapport risque/rendement. Dans le cas contraire, l'exposition aux placements alternatifs serait nettement supérieure. La valeur des placements alternatifs est certes affectée jusqu'à un certain point par les évolutions des cours des placements traditionnels, mais elle est essentiellement déterminée par d'autres facteurs. Les placements ayant des propriétés de cash-flow (Private Debt par exemple) sont surpondérés. Dans le cas des placements immobiliers, nous accordons beaucoup d'importance à une large diversification régionale et spécifique aux utilisateurs. Nous veillons par ailleurs à ce qu'une grande partie des placements alternatifs se compose d'actifs plutôt liquides (structures ouvertes, retrait mensuel / trimestriel possibles), complétés toutefois par des placements plutôt non liquides (structures fermées, retraits impossibles pendant plusieurs années) afin d'atteindre ici également une plus grande diversification.

Rentabilité

Le conseil de fondation a décidé de relever la part des placements alternatifs et immobiliers, car il est convaincu qu'ils jouent un rôle positif tant dans la réalisation des objectifs de rendement que dans la répartition appropriée des risques. Ils soutiennent à ce titre la réalisation du but de prévoyance.

6.3 Valeur-cible et calcul des réserves de fluctuation

La réserve de fluctuation de valeurs est constituée ou dissoute afin de compenser les variations à court terme de la valeur des placements financiers. Sa valeur-cible est calculée selon les hypothèses fondées sur le risque encouru sur les placements contenues dans l'étude de congruence actif/passif effectuée périodiquement.

Réserve de fluctuation de valeur de la Fondation	31.12.2018 CHF 1'000	31.12.2017 CHF 1'000	Evolution en %
Etat au 1 ^{er} janvier	56'257	33'458	68.1
Prélèvement/affectation provenant du compte d'exploitation	-56'257	22'799	-346.8
Situation au 31 décembre	–	56'257	-100.0
Valeur-cible de la réserve de fluctuation	393'000	356'000	10.4
Valeur-cible en % de la fortune	13.6 %	12.9 %	
Réserve de fluctuation de valeur disponible	–	56'257	-100.0
Déficit de réserve	393'000	299'743	31.1
Réserves de fluctuation de valeur des œuvres de prévoyance			
Etat au 1 ^{er} janvier	13'916	18'122	-23.2
Apports/prélèvements	-1'080	-4'206	-74.3
Situation au 31 décembre	12'836	13'916	-7.8

Aucune distribution aux réserves de fluctuation de valeur des œuvres de prévoyance ne s'est produite durant l'exercice sous revue, car le taux de couverture est inférieur à 105%.

6.4 Présentation des placements par catégorie

	31.12.2018			31.12.2017		
	CHF 1'000	en %	Stratégie en %	CHF 1'000	en %	Stratégie en %
Marché monétaire	148'906	5.2	0–10	164'254	6.0	0–10
Prêts hypothécaires	50'605	1.8	0–10	34'294	1.3	0–5
Obligations Suisse et étranger en CHF	192'502	6.7	0–40	207'438	7.6	0–40
Obligations internationales en monnaies étrangères	135'561	4.8	0–20	129'295	4.8	0–20
Obligations convertibles	121'799	4.3	0–8	129'674	4.8	0–8
Actions Suisse	278'677	9.8	0–20	262'709	9.7	0–20
Actions internationales	303'820	10.7	0–20	262'638	9.7	0–20
Placements alternatifs	674'191	23.7	0–30	685'996	25.3	0–25
Immobilier Suisse	938'982	33.0	20–35	833'515	30.8	20–35
Total intermédiaire	2'845'043	100.0		2'709'813	100.0	

Créances contre employeurs	44'595			43'491		
Autres créances suisses	3'098			6'849		
Actifs transitoires	1'933			1'204		
Actifs des contrats d'assurance	401			627		
Total des actifs	2'895'070			2'761'984		

	CHF 1'000	en %	OPP2 en %	CHF 1'000	en %	OPP2 en %
Limites générales selon l'OPP2						
Placements en créances garanties par gage foncier (article 55a OPP 2)	50'605	1.7	50	34'294	1.2	50
Placements en actions (article 55b OPP 2)	582'497	20.1	50	525'347	19.0	50
Placements immobiliers (article 55c OPP 2)	938'982	32.4	30	833'515	30.2	30
> dont à l'étranger	–	–	10	–	–	10
Placements alternatifs (article 55d OPP 2)	674'191	23.3	15	685'996	24.8	15
Placements en devises étrangères sans couverture (article 55e OPP 2)	480'964	16.9	30	391'568	14.2	30

Asset allocation of alternative investments	Collectifs CHF 1'000	Directs CHF 1'000	31.12.2018 CHF 1'000	31.12.2017 CHF 1'000
Hedge Funds	108'345		108'345	100'252
Insurance-Linked Securities	136'736		136'736	154'129
Private Equities	104'259		104'259	88'803
Private Debts	243'965	31'786	275'751	302'268
Placements en infrastructures	46'272		46'272	36'912
Opérations de couverture sur devises	2'828		2'828	3'632
Total	642'405	31'786	674'191	685'996

6.4.1 Marché monétaire

Le poste Marché monétaire contient des avoirs en compte auprès de banques et de négociants en valeurs mobilières, des avoirs à terme auprès de banques et des parts de fonds du marché monétaire.

6.4.2 Obligations

La part des obligations a été réduite de 12.4 % à 11.5 % au cours de l'exercice sous revue. Sa valeur est de CHF 328.1 millions.

6.4.3 Obligations convertibles

Les obligations convertibles ont reculé de CHF 7.9 millions et sont passées à CHF 121.8 millions (part: 4.3 %).

6.4.4 Actions

Au cours de l'exercice sous revue, la part des actions a fluctué entre 19.5 % et 23.1%. Sa valeur est de CHF 582.5 millions; la part a augmenté et est passée à 20.5 %.

6.4.5 Immobilier Suisse

Le portefeuille immobilier a été augmenté de CHF 105.5 millions durant l'exercice sous revue. La part reste à 33.0 %. CHF 540.8 millions de la valeur sont investis en parts du groupe d'investissement relatif à l'immobilier suisse de Tellco Fondation de placement.

6.5 Instruments financiers dérivés en cours (ouverts)

Les postes d'instruments dérivés suivants étaient ouverts au 31 décembre 2018:

	Valeur du marché 31.12.2018 en CHF 1'000	Volume de contrats en CHF 1'000	Accroissement des engagements en CHF 1'000	Réduction des engagements en CHF 1'000
Opérations à terme sur devises EUR, USD, GBP, JPY				
> Valeur de rachat positive	3'180	907'199		907'199
> Valeur de rachat négative	-272	101'250		101'250
Total Contrats à terme sur devises	2'908	1'008'449	-	1'008'449

Les instruments financiers dérivés sont couverts par des investissements de placement existants.

6.6 Engagements de capital ouverts

	31.12.2018 CHF 1'000	31.12.2017 CHF 1'000
Engagements de capital ouverts	111'165	203'029

6.7 Explication relatives au résultat net des placements de la fortune

La composition du résultat net des immobilisations est visible dans le compte d'exploitation. Durant l'exercice sous revue, la performance nette pondérée en fonction du capital du placement de la fortune s'élève à -1.83 % (année précédente: 5.48 %).

6.7.1 Frais d'administration des placements de la fortune

	2018 CHF 1'000	en %	2017 CHF 1'000	en %
Droits pour gestion de fortune au niveau institution (frais TER)	6'835	0.24	6'394	0.23
Frais de transaction et impôts (frais TTC)	1'219	0.04	1'257	0.05
Autres frais (frais SC)	91	0.00	60	0.00
Frais TER des placements collectifs transparents en matière de frais	30'199	1.05	30'001	1.10
> dont frais TER des placements alternatifs transparents en matière de frais	16'793	0.58	17'597	0.64
> dont frais TER résultant des commissions de performance sur les placements alternatifs transparents en matière de frais	3'345	0.12	1'642	0.06
> dont frais TER des placements collectifs transparents en matière de frais dans des biens immobiliers	3'591	0.12	3'669	0.13
> dont frais TER des autres placements collectifs transparents en matière de frais	6'470	0.22	7'093	0.26
Total	38'344	1.33	37'712	1.38
> dont sur les placements sans les placements alternatifs		0.76		0.83
> dont sur les placements alternatifs		3.21		3.11
Total des placements financiers	2'892'736	100.00	2'760'154	100.00
Placements financiers transparents en matière de frais	6'764	0.23	25'119	0.91
Placements financiers transparents en matière de frais – taux de transparence des frais	2'885'972	99.77	2'735'035	99.09

A compter de l'exercice 2013, toutes les institutions de prévoyance sont tenues, conformément à la directive CHS PP du 23 avril 2013, de comptabiliser aussi au titre des charges dans leur compte d'exploitation les frais occasionnés dans le cadre de leur gestion de fortune, à savoir les frais de transaction et les impôts ainsi que les frais TER des placements collectifs transparents en matière de frais.

Frais TER: notamment commissions de gestion, droits de dépôt, droits d'administration de fonds et commissions de performance

Frais TTC: frais de transaction tels que courtage et commissions d'émission et de reprise ainsi qu'impôts (droit de timbre)

Frais SC: frais pour le contrôle externe de gestion des investissements, entre autres

Placements financiers transparents en matière de frais, conformément à l'art 48a al. 3 OPP2 –
Valeur au 31 décembre 2018

Nom du produit	Prestataire	ISIN	Parts	Valeur du marché CHF 1'000
First State Listed I	First State Investments	IE00BK8FXL82	587'741	6'764
Total				6'764

6.8 Explications concernant les placements auprès des employeurs et des réserves de contributions des employeurs

6.8.1 Explications concernant les placements auprès des employeurs

Au 31 décembre 2018, le total des créances de comptes de prime contre les entreprises affiliées s'élevait à CHF 48'078'000 (3'259 employeurs). En outre, le du croire des créances douteuses se monte à environ CHF 3'483'000. Les soldes à la charge des employeurs ont été incrémentés à un taux de 6%, contre 1% pour les soldes au crédit des employeurs. Cette rémunération a entraîné un produit d'intérêt de CHF 257'000. Ces créances en compte courant ne sont pas considérées comme étant un placement auprès de l'employeur.

6.8.2 Explications relatives aux réserves de contributions des employeurs

Outre les engagements de compte de prime envers les entreprises affiliées CHF 16'046'000 au 31 décembre 2018, on compte les réserves de contributions de 374 employeurs. L'évolution de ces réserves se présente comme suit:

	2018 CHF 1'000	2017 CHF 1'000
Situation au 1 ^{er} janvier	20'885	22'698
Dépôts	6'558	3'583
Transmission au nouvel assureur	-239	-1'690
Utilisation pour le versement des cotisations des employeurs	-3'311	-3'795
Utilisation pour attribution au capital d'épargne	-75	-115
Intérêts 1% (1% exercice précédente)	225	204
Situation au 31 décembre	24'043	20'885

7 Explication des autres postes du bilan et du compte de résultats

7.1 Autres engagements

	2018 CHF 1'000	2017 CHF 1'000	Evolution en %
Cotisations d'épargne	238'437	218'988	8.9%
Cotisations de risque	53'369	50'543	5.6%
Contributions aux frais administratifs	8'091	7'515	7.7%
Cotisations unitaires	4'603	4'284	7.4%
Total Cotisations	304'500	281'330	8.2%

8 Directives de l'autorité de surveillance

L'autorité de surveillance des fondations et des institutions de prévoyance LPP de la Suisse centrale (ZBSA) n'a pas encore traité les comptes annuels 2017.

9 Autres informations concernant la situation financière

9.1 Mesures prises pour compenser le découvert

Les comptes annuels font état d'un taux de couverture de 98.4 %, ce qui implique un découvert de 1.6 %. Ce découvert peut être qualifié de faible et a été compensé sans autres mesures. La Fondation fait état d'un taux de couverture de 101.5 % au 28 février 2019 et n'est donc plus à découvert.

9.2 Mise en gage d'actifs

Les actifs suivants sont gagés aux fins de garantie des engagements résultant des instruments financiers dérivés:

	2018 CHF 1'000	2017 CHF 1'000
Placements de la fortune auprès de Tellco prévoyance SA	79'258	98'917
Total	79'258	98'917

9.3 Procédures judiciaires en cours

Aucune procédure judiciaire en rapport avec la situation financière n'est en suspens.

9.4 Engagements éventuels à l'égard de tiers

Etat au 31 décembre 2018: CHF 620'000

10 Evénements survenus postérieurement à l'établissement du bilan

Aucun événement important nécessitant une correction des comptes annuels 2018 n'a eu lieu postérieurement à la date du bilan.

Rapport de l'organe de révision

Au Conseil de fondation de
Tellco pkPRO, Schwyz

Bâle, le 9 avril 2019

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de Tellco pkPRO, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018.

Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend l'organisation, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle

Le Conseil de fondation désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e, al. 1, LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées et du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018 sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales relatives à l'agrément (art. 52b LPP) et à l'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c, al. 1, LPP et 35 OPP 2. Le Conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié

- > si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires, et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- > si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- > si les comptes de vieillesse étaient conformes aux dispositions légales;
- > si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté et la divulgation des conflits d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- > si les fonds libres ou les participations aux excédents résultant des contrats d'assurance avaient été utilisés conformément aux dispositions légales et réglementaires;
- > si, en cas de découvert, l'institution de prévoyance avait pris les mesures nécessaires pour rétablir une couverture complète;
- > si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- > si les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Le taux de couverture global de la Tellco pkPRO s'élève au 31 décembre 2018 à 98.4 %. Tellco pkPRO comprend 8'301 œuvres de prévoyance, parmi lesquelles 7'808 se trouvent en situation de découvert. Un aperçu des degrés de couverture des différentes œuvres de prévoyance est fourni dans les informations présentées dans l'annexe aux comptes annuels. Les mesures prises par le Conseil de fondation sous sa propre responsabilité, avec le concours des commissions de prévoyance et de l'expert en matière de prévoyance professionnelle, pour résorber le découvert ainsi qu'au sujet des placements et de l'information des bénéficiaires, sont présentées dans l'annexe aux comptes annuels. En vertu de l'art. 35a, al. 2, OPP 2, nous devons constater dans notre rapport d'audit si les placements concordent avec la capacité de risque de l'institution de prévoyance en découvert.

Selon notre appréciation, nous constatons

- > que le Conseil de fondation assume, avec le concours des commissions de prévoyance, sa tâche de gestion de manière explicite dans le choix d'une stratégie de placement adaptée à la capacité de risque, telle qu'expliqué dans l'annexe aux comptes annuels sous 9.1;
- > que le Conseil de fondation respecte, avec le concours des commissions de prévoyance, les prescriptions légales en matière de placements et a notamment déterminé la capacité de risque en appréciant tous les actifs et les passifs en fonction de la situation financière effective ainsi que de la structure et des développements à attendre dans l'effectif des assurés;
- > que les placements auprès de l'employeur sont conformes aux dispositions légales;
- > que les placements sont en conformité avec les dispositions des art. 49a et 50 OPP 2, compte tenu des explications qui précèdent;
- > que les mesures visant à résorber le découvert ont été décidées par le Conseil de fondation avec le concours des commissions de prévoyance et de l'expert en matière de prévoyance professionnelle, qu'elles ont été mises en œuvre dans le cadre des dispositions légales et du concept de mesures et que les obligations d'information ont été respectées;
- > que le Conseil de fondation a surveillé jusqu'ici, avec le concours des commissions de prévoyance, l'efficacité des mesures visant à résorber le découvert et qu'il nous a en outre confirmé poursuivre sa surveillance et adapter les mesures à l'évolution de la situation.

Nous constatons que la possibilité de résorber le découvert et que la capacité de risque concernant les placements dépendent également d'événements imprévisibles, tels que l'évolution des marchés financiers et la situation de l'employeur.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

Ernst & Young SA

Patrik Schaller
Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)

Raymond Frey
Expert-réviseur agréé

Impressum

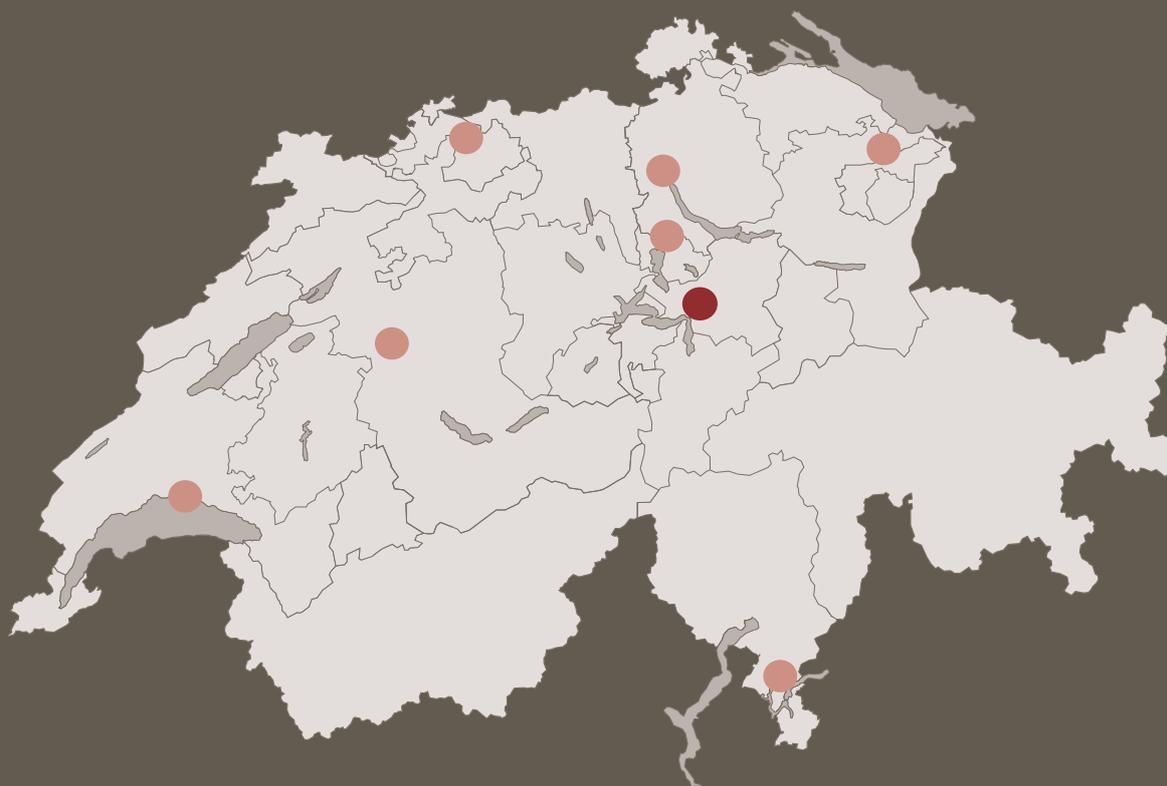
Rapport de gestion 2018 de la Tellco pkPRO

Editeur Tellco pkPRO

© Copyright 2019 Tellco SA, Schwyz, tellco.ch

En cas de divergences, seule la version allemande fait foi.

*Des solutions attrayantes pour toute la Suisse
Nous nous ferons un plaisir de vous conseiller*



● Siège à Schwyz

Tellco SA
Bahnhofstrasse 4
Postfach 713
6431 Schwyz, Suisse

t +41 58 442 12 91
info@tellco.ch
tellco.ch

● Un ancrage régional

- Suisse romande
- Région du Plateau
- Nord-ouest de la Suisse
- Suisse orientale
- Suisse centrale
- Zurich
- Tessin